



**VALLOIRE**  
GALIBIER

**MAIRIE**

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE  
ARRONDISSEMENT ST JEAN DE MAURIENNE  
COMMUNE DE VALLOIRE

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le 28/11/2025

Berger Levrault

ID : 073-217303064-20251127-25\_11\_143-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU JEUDI 27 NOVEMBRE 2025**

**DELIBERATION N° 25-11-143**

**Budget principal - Décision modificative budgétaire N°5**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAX, Maire.

Date de convocation : 17 novembre 2025

Date d'affichage : 17 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

ROUGEAX Jean-Pierre - MAGNIN Carine - RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel - ROCHARD Sophie

Représentés : 4

RETOURNAZ Dominique (donne procuration à RETORNAZ Lénaïck) - RIVAS Natacha (donne procuration à MAGNIN Carine) - RETORNAZ André (donne procuration à ROUGEAX Jean-Pierre) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre)

Absents : 3

GRANGE Guy - CLAPPIER Pascal - GIRAUD Nicolas

Secrétaire de séance :

MAGNIN Carine

Rapporteur :

Jean-Pierre Rougeaux, Maire

Délibération n°25-11-143 - Page 1 sur 3





# VALLOIRE

## GALIBIER

### MAIRIE

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le 28/11/2025

Berger Levrault

ID : 073-217303064-20251127-25\_11\_143-DE

Je vous présente la décision budgétaire modificative n°4 sur le budget principal, qui consiste en des virements de crédits afin d'ajuster et ouvrir les crédits en dépenses sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Cette décision modificative se présente comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-7392221 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0.00 €</b>	<b>9 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6541 : Crédances admises en non-valeur	0.00 €	20 500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>20 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-761 : Produits de participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	29 500.00 €
<b>TOTAL R 76 : Produits financiers</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>29 500.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>29 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>29 500.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21318 : Constructions autres bâtiments publics	0.00 €	46 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	46 500.00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>46 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>46 500.00 €</b>
D-10226 : Taxe d'aménagement	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2111-169 : RESERVE FONCIERE	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-180 : VOIRIES DIVERSES	37 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>37 000.00 €</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>37 000.00 €</b>	<b>83 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>46 500.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>76 000.00 €</b>		<b>76 000.00 €</b>

Cette décision modificative n°5 s'équilibre à :

- 29 500 € en section de fonctionnement,
- 46 500 € en section d'investissement.

Ce qui modifie l'équilibre du budget principal 2025 comme suit :

- 12 265 395.12 € en section de fonctionnement,
- 10 290 915.52 € en section d'investissement.





# VALLOIRE

GALIBIER

## MAIRIE

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le 28/11/2025

Berger Levaufre

ID : 073-217303064-20251127-25\_11\_143-DE

La commission finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 24 novembre 2025, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication en date du 24 novembre 2025,

Oui l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### DÉCIDE

➤ d'approuver la décision modificative budgétaire n°5 sur le budget principal, telle que présentée ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAX

Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture :

28/11/2025

Publication :

28/11/2025

Valloire, le

28/11/2025

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAX.



Délibération n°25-11-143 - Page 3 sur 3

